



N° 2023-12/08

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 18 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 5 et à partir de la question n°9), M. Edouard CHAZOILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS (questions n°1 à 12), Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°13), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH (questions n°1 à 12), M. Eric QUATREVIEUX, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 5), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (à partir de la question n°4), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°6 à 8), M. Richard TARDITS (à partir de la question n°13, procuration à M. VALS), M. Mathieu KAYSER (questions n°5 à 12, procuration à M. CASCINO), Mme Valérie SUDAROVICH (à partir de la question n°13, procuration à M. LABORDE), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°6, procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 3).

---

**Bourses de l'enseignement supérieur**

Décision d'attribution pour l'année 2023-2024

Madame GRAVÉ présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Les demandes d'attribution de bourses communales de l'enseignement supérieur sont parvenues au service Éducation.

Quarante-six dossiers ont été retenus sur les critères des bourses nationales qui tiennent compte des revenus, de la situation familiale et du lieu des études.

C'est ainsi qu'a été établie la liste nominative, jointe en annexe de la présente délibération, des bénéficiaires d'une bourse d'études au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Ces bourses sont réparties ainsi :

- 10 bourses X 145,40 € = 1 454,00 €
- 5 bourses X 216,30 € = 1 081,50 €
- 3 bourses X 307,10 € = 921,30 €
- 2 bourses X 382,80 € = 765,60 €
- 4 bourses X 458,70 € = 1 834,80 €
- 8 bourses X 521,20 € = 4 169,60 €
- 11 bourses X 550,60 € = 6 056,60 €
- 3 Bourses X 633,50 € = 1 900,50 €

Pour un total général de 18 183,90 €.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de décider :

- d'attribuer une bourse d'étude aux étudiants bénéficiaires inscrits sur la liste jointe à la présente délibération pour un montant global de 18 183,90 € ;
- que les crédits seront prélevés au chapitre 67, article 6714, fonction 23 du Budget 2024.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait  
Certifié conforme au registre  
Biarritz, le 18 décembre 2023  
Le Maire

